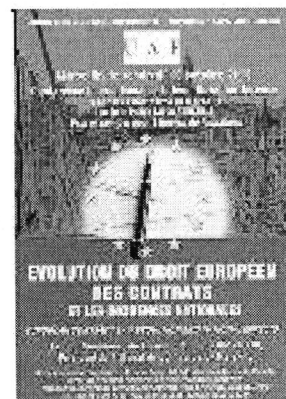


ET LES INCIDENCES NATIONALES

EUROPEAN CONTRACT LAW EVOLUTION AND NATIONAL EFFECTS

Le Vendredi 16 OCTOBRE 2015, En Audience Solennelle,
au TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE, Rue Emile Pollak 13006 MARSEILLE
pris en compte pour 4 heures de formation

SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR GEORGES RICHELME,
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MARSEILLE



Il est recommandé aux avocats de porter leur robe s'agissant d'une audience solennelle.

13H30 · ACCUEIL DES PARTICIPANTS

13H45 (précises): ALLOCUTIONS DE BIENVENUE

Monsieur Georges RICH ELME, *Président du Tribunal de Commerce de Marseille,*

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, *Maire de Marseille, Sénateur des Bouches-du-Rhône.*

Madame Martine Vassal, *Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône*

Monsieur Gérard ABITBOL, *Doyen des Présidents d'Honneur de l'Union des Avocats Européens, Avocat au Barreau de Marseille, Président de la Délégation Supranationale Méditerranée Provence Alpes Côte d'Azur Corse Liguria,*

Monsieur Fabrice GILETTA, *Bâtonnier du Barreau de Marseille,*
Monsieur Carlos BOTELHO MONIZ, *Président de l'Union des Avocats Européens, Avocat au Barreau de Lisbonne.*

14H15: 1ère TABLE RONDE

L'INFLUENCE GRANDISSANTE DU DROIT EUROPÉEN DANS L'EVOLUTION DU DROIT DES OBLIGATIONS :

Sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre SPITZER**, *Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Secrétaire Général du Mouvement Européen France, Directeur Scientifique de l'U.A.E.*

• **Les Transpositions Nationales :**
Monsieur Johannes BETHENOD : *Avocat au Barreau de Marseille, Docteur en droit.*

• **Influences sur les vices du consentement:**
Monsieur Osvaldo PROSPERI, *Professeur, Avocat au Barreau de Pescara.*

• **Que reste-t-il de l'ordre public et des bonnes mœurs :**
Madame Eloïse VALLADIER, *Avocat au Barreau de Marseille.*

• **La liberté contractuelle et la loi :**
Monsieur Joël LEMMER, *Avocat à la Cour du Luxembourg, Président d'Honneur de l'UAE.*

• **L'évolution de la responsabilité contractuelle :**
Monsieur Jean PATRIMONIO, *Avocat à la Cour de Paris.*

15h00 - 2ème TABLE RONDE:

LE DROIT EUROPEEN : NOUVELLE SOURCE DU DROIT DES CONTRATS.

Sous la Présidence de **Monsieur le Professeur Philippe DELEBECQUE**, *Professeur à l'Université Paris I, Panthéon-Sorbonne.*

• **La fiducie :**
Monsieur Brice COMBE, *Avocat au Barreau de Marseille.*

Les sûretés :
Monsieur Alain PROVENCAL, *Avocat, Ancien Membre de la Commission de Réforme des Sûretés.*

• **Le Contrat de Travail :**
Madame Cécile PROCIDA, *Avocat au Barreau de Marseille.*
Madame Marie-Dominique POINSO-POURTAL, *Avocat au Barreau de Marseille, membre du Conseil de l'Ordre.*

• **Les Directives Européennes sur les agents commerciaux :**
Monsieur Olivier RAYNAUD, *Avocat au Barreau de Marseille.*

• **La protection du consommateur en Europe (Livre vert du 1er juillet 2010 relatif aux « actions envisageables en vue de la création d'un droit européen des contrats pour les consommateurs et les entreprises » :**
Monsieur Claude BONTINCK, *Président d'Honneur de l'UAE, Avocat au Barreau de Bruxelles.*

• **Le crédit à la consommation et le Crédit Immobilier :**
Monsieur Lorenzo CONTI, *Avocat au Barreau de Milan, Cabinet RUCCELAI RAFFAELLI.*

• **Les fondations en droit Luxembourgeoise :**
Monsieur Hervé ROUX, *Chargé de Cours Associé à l'Université du Luxembourg*

• **Les Contrats de franchises :**
Monsieur Jean-Jacques ANGLADE, *Avocat honoraire Aix-en-Provence*

- **Consommateurs, créanciers et surendettement :**
Madame Catherine BRUN-SCHIAPPA, *Avocat au Barreau de Marseille.*
- **La notion de consommateur en Europe :**
Monsieur le Bâtonnier Philippe OLIVE,
Barreau de RENNES.
- **Les contrats de marques :**
Madame Martine KARSENTY-RICARD, *Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Cabinet Jean-Pierre KARSENTY et Associés.*

16H00: 3ème TABLE RONDE

LES CONTRATS EN MATIÈRE DE TRANSPORT:

Sous la présidence de **Monsieur Bernard ORDINES**, *Président de la Chambre Droit Maritime/Transport du Tribunal de Commerce de Marseille*

- **Le contrat de transport Maritime :**
Monsieur Jacques BONNAUD, *Président de la Commission Transport de l'U.A.E.*
- **les Contrats de protection contre la piraterie :**
Madame Emmanuelle GALLOUET, *Avocat au Barreau de Marseille, Docteur en droit.*
- **Les règlements en matière de transport des passagers (aériens, ferroviaires et maritimes) :**
Madame Stéphanie BINON-DAVIN, *Docteur en Droit, Avocat au Barreau de Marseille.*
- **Les Contrats de Location de conteneurs en Europe :**
Madame Patricia BARDET, *Présidente de The International, Propeller Club of The United States Port of Marseilles Fos, membre de l'International Board.*
- **Les Directives Européennes sur les agents de voyages :**
Madame Elisabeth de BOISSIEU, *Avocat à la Cour d'Appel de Paris SAINT-YVES-AVOCATS.*

16H40: 4ème TABLE RONDE

Sous la Présidence de **Monsieur Gabriel BESTARD**,
Procureur Général Honoraire

- ***Questions de compétence juridictionnelle en matière contractuelle : jurisprudence récente de la cour de justice de l'U.E**
Monsieur Haris TAGARAS, *Professeur de Droit Européen à l'Université Panteion d'Athènes, Avocat.*
- **Droit pénal des contrats :**
Monsieur Fabrice GILETTA, *Bâtonnier du Barreau de Marseille*
- **L'harmonisation fiscale des contrats en Europe :**
Monsieur Bruno TELCHINI, *Président d'Honneur de l'UAE, Avocat au Barreau de BOLSANO.*
- **Le juge pénal et le contenu des contrats :**
Monsieur Éric GENEVOIS, *Avocat au Barreau de Marseille*
- **La transaction en matière fiscale :**
Monsieur Jean-Pierre LEPERRE, *Président du Conseil Régional du Ressort de la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence des Avocats Conseils d'Entreprises.*

- **La notion de rescrit :**
Madame Isabelle ANTONAKAS, *Avocat Spécialisé en Droit Fiscal, Membre du Conseil de l'Ordre et Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux.*
- **Le Blanchiment des activités Economiques :**
Monsieur Christophe BARRET, *Procureur de la République, Près le Tribunal de Grande Instance de Montpellier.*

17H40: Sème TABLE RONDE

DROIT COMPARÉ :

Sous la présidence de **Monsieur Didier LE PRADO**,
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, Ancien-Président de l'Ordre. Vice-Président de la société de Législation comparée.

- **Italie :** **Monsieur Alberta SCAPATICCI**, *Avocat au Barreau de BRESCIA, Président de la Délégation Brescia et Nord Est de l'Italie.*
- **Espagne :** **Monsieur Noël LERYCKE**, *Avocat au Barreau de BARCELONE, Président d'Honneur de l'UAE.*
- **Royaume-Uni :** **Monsieur Augustin CRUZ**,
Avocat au Barreau de BARCELONE.
- **Allemagne :** **Monsieur Vincenzo DRAGO**,
Avocat au Barreau de CATANIA.
- **Luxembourg :** **Monsieur Romain LUTGEN**,
Avocat à la Cour du LUXEMBOURG.
- **Portugal :** **Monsieur Pedro DE GOUVEIA E MELO**,
Avocat au Barreau de LISBONNE.
- **Roumanie:** **Monsieur Michel BACO**,
Avocat au Barreau de ALBA.

18H20 : CONCLUSIONS

LA RÉFORME DU DROIT DES OBLIGATIONS:

Monsieur Jean-Denis PELLIER, *Maître de conférences à la Faculté de droit de Nancy - Université de Lorraine.*

- **Simplification et modernisation :**
Monsieur Jérôme GAVAUDAN, *Bâtonnier du Barreau de Marseille.*
- **La capacité à agir et la représentation :**
Monsieur Éric GENEVOIS, *Avocat au Barreau de Marseille, ancien membre du Conseil de l'Ordre.*

SYNTHESE:

Monsieur Jean-Pierre SPITZER, *Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Secrétaire Général du Mouvement Européen France, Directeur Scientifique de l'UAE.*

19h00: CLOTURE DES TRAVAUX.

20H30: Dîner Spectacle au SOFITEL VIEUX-PORT (Tenue Sombre) ESCALE A LA HAVANE - Avec la participation de la Compagnie SYSKA SHOW

AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS LE REGLEMENT JOINT OU JUSTIFICATIF
DE VIREMENT QU'IL FAUDRA ADRESSER

à Monsieur Gérard ABITBOL, Avocat au Barreau de MARSEILLE,

B.P 90043 · 13484 MARSEILLE CEDEX 20 - Fax : 04. 91.33.03.14 · Téléphone : 04. 91.33.40.50

Prix réduit pour les inscriptions avant le 30 JUIN 2015
Reduced price for registration prior to June 30 Th 2015

1 • DROITS D'INSCRIPTION

Tous les droits d'inscription doivent être réglés en Euros.

Pour définir le montant de vos droits d'inscription, sachez que la date de prise en compte de votre paiement est celle du règlement de vos droits d'inscription et en aucun cas la date d'arrivée de votre formulaire d'inscription en nos bureaux.

REGLEMENT AVANT LE 30 JUIN 2015:

- Participation aux travaux du 16 octobre 2015, au Tribunal de Commerce de Marseille, en Audience Solennelle : 130 €
- Avocats ayant moins de 5 ans au Tableau (travaux) : 100 €
- Etudiants (travaux) 60 €
- Dîner Spectacle au SOFITEL Vieux-Port (tenue sombre) 185 €
- « ESCALE A LA HAVANE », avec la participation de la Compagnie SYSKA SHOW.

REGLEMENT APRES LE 30 JUIN 2015 :

- Participation aux travaux du 16 octobre 2015, au Tribunal de Commerce de Marseille, en Audience Solennelle : 150 €
- Avocats ayant moins de 5 ans au Tableau (travaux) : 120 €
- Etudiants (travaux) 70 €
- Dîner Spectacle au SOFITEL Vieux-Port (tenue sombre) 195 €
- « ESCALE A LA HAVANE », avec la participation de la Compagnie SYSKA SHOW.

II • CLOTURE DES INSCRIPTIONS

Il est rappelé que les inscriptions seront définitivement closes le 28 SEPTEMBRE 2015

Cependant, compte tenu des places limitées, les inscriptions pourront être clôturées à tout moment.

It is reminded that booking wi'l be definitely closed on September 28, but due to a limited number of participants, booking could be closed at my time.

111- MODALITES DE PAIEMENT/ Payment

1) Par chèque bancaire libellé en Euros à l'ordre de l'U.A.E • By bank cheque in euros to order of U.A.E

2) Par virement au compte U.A.E - Les frais de virement sont à la charge exclusive du donneur d'ordre • By bank transfer to UAE Marseille.

Titulaire du compte : UNION DES AVOCATS EUROPEENS

Domiciliation : SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT - MARSEILLE - GRIGNAN

CODE AGENCE DE BANQUE: 30077.04997.30997200200.97

CODE IBAN: FR.76.3007.7049.9730.9972.0020.097 • BIC: SMCTFR2A

IV -ANNULATION / Cancellation

Aucune annulation ne fera l'objet d'un remboursement

In Case of cancellation the amount paid wi'l not be refunded

LANGUE DE TRAVAIL: FRANÇAIS.

AVEC LE CONCOURS DE:

LA VILLE DE MARSEILLE - LE CONSEIL GENERAL - L'ECOLE DES AVOCATS DU SUD-EST - L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE MARSEILLE - L'ORDRE DES AVOCATS A LA COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE - L'ASSOCIATION FRANCAISE DES AVOCATS CONSEILS D'ENTREPRISE (ACE) - L'INSTITUT MEDITERRANEE DES TRANSPORTS MARITIMES - PROPELLER CLUB OF THE UNITED STATES - LES NOUVELLES PUBLICATIONS ECONOMIQUES ET JURIDIQUES - LES ANNONCES DE LA SEINE - L'HERAULT JURIDIQUE ET ECONOMIQUE - PIB SOLUTIONS ACTIVITE NUMERISATION D'ARCHIVES, MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE - MME ARMELLE ANDREIS ARTISTE PEINTRE - MME CHRISTINE FALCO PHOTOGRAPHE - MONSIEUR ZACOT ARTISTE PEINTRE - NEWS PARFUMS.

COMPOSITION DE LA DELEGATION SUPRANATIONALE MEDITERRANEE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR CORSE LIGURIA DE L'UNION DES AVOCATS EUROPEENS

Président:

Monsieur Gérard ABITBOL (Marseille)
Doyen des Présidents d'Honneur de l'Union des Avocats Européens

Premier Vice Président :

Monsieur Jacques BONNAUD (Marseille)
Président de la Commission Transport U.A.E

Vice Présidents :

Monsieur le Bâtonnier Sixte UGOLINI (Bastia)
Monsieur le Bâtonnier Claude TREFFS (Digne-les-Bains)
Monsieur Umberto FERRARO (Liguria)
Madame Laurence FILIO (Aix)

Secrétaires :

Madame Marie-Dominique POINSO-POURTAL (Marseille)
Monsieur Brice COMBE (Marseille)
Madame Cécile PROCIDA (Marseille)

Monsieur le Bâtonnier Sixte UGOLINI (Corse)
Monsieur le Bâtonnier Claude TREFFS (Digne-les-Bains)
Madame Laurence FILIO (Aix en Provence)
Monsieur Jean-François TOGNACCIOLI (Nice)
Monsieur Franck MANDRUZZATO (Draguignan)
Monsieur Alain ROUXEL (Avignon)
Monsieur Umberto FERIMRO (Ligurie)
Monsieur Lorenzo FERRARO (Ligurie)

La Commission Relations Publiques :

Monsieur Jean-Jacques ANGLADE (Aix-en-Provence)
Madame Sophie KUJUMJIAN ANGLADE (Marseille)
Monsieur Philippe CARLINI (Marseille)
Madame Myriam MANSEUR-RIVET (Marseille)
Monsieur Riccardo LAMONACA (Gênes)
Monsieur Maria BUCELLO (Gênes)
Monsieur Jean-François FOUQUE (Nice)

La Commission Scientifique :

Monsieur le Bâtonnier Christian LESTOURNELLE (Marseille)
Monsieur Jacques BONNAUD (Marseille)
Monsieur Hervé TASSY (Marseille)
Monsieur Jean-Pierre PELLIER (ancien Membre du Conseil de l'Ordre Marseille)
Monsieur Alberta TARAMSSO (Gênes)
Monsieur Morio Albert QUAGLIA (Gênes)

Les Conseillers du Président :

Madame Catherine CHAUDOT, Responsable Juridique (Marseille)

Trésorier:

Monsieur Eric GENEVOIS
(Ancien Membre du Conseil de l'Ordre Marseille)

Relations avec la Presse :

Madame Stéphanie BINON-DAVIN (Marseille)

En Charge de Medinfos :

Monsieur Jacques BONNAUD (Marseille)
Madame Stéphanie BINON-DAVIN (Marseille)

Relations avec le Secteur Immobilier:

Madame Catherine BRUN -SCHIAPPA (Marseille)
Monsieur Olivier RAYNAUD (Marseille)

Assistance Internet :

Monsieur Olivier RAYNAUD (Marseille)

Monsieur Jean-Denis PELLIER, Maître de Conférence à la Faculté de Nancy Université de Lorraine

La Commission Jeunes :

Monsieur Brice COMBE (Marseille)
Madame Marie-Dominique POINSO-POURTAL (Marseille)
Madame Cécile PROCIDA (Marseille)
Madame Stéphanie BINON-DAVIN (Marseille)
Monsieur Olivier RAYNAUD (Marseille)
Monsieur Johannes BETHENOD (Marseille)
Madame Eloise VALLADIER (Marseille)
Madame Emmanuelle GALLOUET

Les Relations avec le Judiciaire :

Monsieur Gérard ABITBOL (Marseille)

Les Conseillers et Conseillères :

Monsieur Roland BLUM (Marseille)
Monsieur Patrick CIRRE (Nice) Représentant la Délégation Régionale PACA
Monsieur Edouard BALDO (Aix-en-Provence)
Monsieur Jean-Claude GARDETTO (Monté-Carlo)
Monsieur Bernard MONS (Nice)
Madame Stefania SARDANO (Gênes)
Madame Annick CARVIN -GENEVOIS (Marseille)
Madame Christine CANOVAS-ALONSO (Marseille)
Madame Diane PINARD (Marseille)
Monsieur Nicolas KERAMIDAS (Marseille)
Madame Catherine ALEXANDRE (Avignon)

INFORMATIONS GENERALES

L'Union des Avocats Européens - U.A.E se réserve le droit à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à motiver sa décision, d'annuler ou de repousser la date de la Conférence Internationale, de changer sa localisation ou les horaires, de faire toute correction ou modification aux informations publiées sur la Conférence Internationale. L'U.A.E ou encore l'un de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par des responsables, membres ou tierce personne, suite à une quelconque annulation, changement, report ou modification. L'U.A.E ou ses responsables agents, membres, employés ou représentants ne pourront être tenus responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par tout participant à la Conférence Internationale. Le rapport contractuel entre l'U.A.E et chacun des participants relève de la loi Française.